

Aix-en-Pce, le 8 octobre 2009



La DSAC (ex-DCS) est chargée de la surveillance, en termes de sécurité et de sûreté, des activités liées au transport aérien en France.

L'USAC-CGT, 1^{er} syndicat de la DGAC, dispose de deux sièges en CTP DSAC.

L'USAC-CGT invite les personnels de la DSAC à lui faire remonter tout problème rencontré dans les services.

Union Syndicale
de l'Aviation Civile

1, rue Vincent Auriol
13617 Aix-en-Provence cede:
Tél. : +33.4.42.33.76.85
Fax : +33.4.42.33.76.94

national@usac-cgt.org

www.usac-cgt.org

L'USAC-CGT, premier syndicat
de la DGAC, est membre de



Le CTP DSAC du 1^{er} octobre dernier a été exclusivement consacré aux dossiers européens liés aux évolutions des autorités de surveillance.

L'EASA, AGENCE EUROPEENNE POUR LA SECURITE AERIENNE

L'EASA sera d'ici 2013 en charge d'élaborer toutes les réglementations liées à la sécurité sur le domaine des aéroports et du contrôle aérien (à l'heure actuelle elle s'occupe déjà de la certification des aéronefs, des compagnies aériennes et de leurs personnels). L'EASA est donc amenée à prendre une importance considérable dans un avenir proche. C'est dans ce contexte que

l'USAC-CGT a insisté lors de ce CTP pour que la DGAC s'engage à clarifier rapidement les processus de consultation internes à l'EASA. Il est anormal que notre administration et certains syndicats se résignent à fonctionner essentiellement par lobbying pour faire entendre leur voix en sein de l'EASA. C'est typiquement le genre de processus qui – par distance croissante entre l'autorité réglementaire et l'expertise de terrain - débouche sur des règlements technocratiques sous influence d'industriels et finalement rejetés des professionnels chargés de les appliquer. L'USAC-CGT, au travers d'ETF, fera son travail de défense des personnels auprès des instances dirigeantes de l'agence mais notre implication au niveau européen ne doit pas dédouaner la DGAC de ses responsabilités envers ses agents.

Question de l'USAC-CGT : quel statut pour les personnels de l'EASA?

Réponse: CDD de deux ans éventuellement transformable en CDI à l'issue de cette période. Une situation qui devrait faire réfléchir les promoteurs de Mosaic (Satac et Sncta) qui rêvent d'un statut de fonctionnaire européen ...

FABEC

La mise en place du FABEC est prévue pour 2012. Un traité interétatique sera signé au cours du 1^{er} semestre 2012 qui devra ensuite être ratifié par les parlements nationaux. Dans ce contexte la DGAC envisage pour le moment d'établir une coopération renforcée entre les autorités de surveillance des différents pays du FABEC afin de pouvoir encadrer les opérations qui seront mises en place entre les prestataires de service de contrôle aérien. Encore un exemple qui démontre qu'il n'est nullement nécessaire de changer le statut de la DGAC ou de fusionner dans une agence européenne pour avancer concrètement sur la construction du FABEC. Aucune perspective d'intégration des autorités de surveillance au niveau du FABEC n'est envisagée.

DES QUESTIONS EN SUSPEND

L'USAC-CGT a posé d'autres problématiques auxquelles la DSAC devra apporter des réponses dans un proche avenir :

- évolution des autorités de surveillance dans un contexte d'objectifs européens sur la performance.
- indicateurs de sécurité aux niveaux du FABEC et de l'Union européenne.